



## **DECISION DU PRESIDENT N°24DC33**

**MODIFICATION N°2 DU MARCHE N° 20SD17 DE PRESTATIONS DE  
SERVICES D'ASSURANCE POUR LE SIDEFAGE - PERIODE 2021 – 2024  
LOT N° 1 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES  
LOT N° 3 : ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES**

13 DEC 2024

## **Le Président du SIVALOR,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

### **Préambule**

Considérant le marché n° 20SD17, ayant pour objet des prestations de services d'assurances pour la période 2021 – 2024 ; et notamment le lot n°1 assurance dommages aux biens et risques annexes attribué à la société SMACL Assurances ;

Vu l'infructuosité des lots n° 1 « Assurance dommages aux biens et risques annexes » et n° 3 « Responsabilité et risques annexes ». suite à la consultation menée en vue du renouvellement des contrats d'assurance du SIVALOR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

### **DECIDE**

**Article 1er** : de conclure une modification n° 2 au marché n° 20SD17 pour les lots n°1 « Assurance dommages aux biens et risques annexes » et n° 3 « Responsabilité et risques annexes » ayant pour objet la prolongation des contrats pour une durée de douze (12) mois aux conditions tarifaires en vigueur et en intégrant des précisions sur les conditions de mise en œuvre de la garantie tempête grêle, neige, ainsi que des dispositions spécifiques aux sinistres résultant d'émeutes et mouvements populaires.

**Article 2** : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valserhône, le ..... **12 DEC. 2024** .....

Le Président,

Serge RONZON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au contrôle de légalité le
- publication le

Le Président,  
Serge RONZON

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SIVALOR' at the top, '07100 VALSERHÔNE' at the bottom, and a central emblem with a star and a shield.

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20241212-24DC33-AU  
Date de réception préfecture : 12/12/2024